

Séance extraordinaire du 15 mars 2010



2010-03
76

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 15 mars 2010 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy (absent)	Siège # 4 M. Paul Joly (absent)
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers au siège # 1 et 4 étant absents, le conseil doit procéder avec l'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ORDRE DU JOUR

- 1 - Constatation de la validité de l'avis de convocation
- 2 - Renonciation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption du second projet du règlement 415-2010, modifiant le règlement numéro 373-2007 (règlement de zonage) et la carte de zonage qui lui est annexée

5 - Avis de motion concernant le règlement 415-2010

6 - Période de questions

7 - Clôture et levée de la session

2010-03
77

04 - ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 415-2010, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LA CARTE DE ZONAGE QUI LUI EST ANNEXÉE

4 - ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 415-2010- MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LA CARTE DE ZONAGE QUI LUI EST ANNEXÉE

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement de zonage portant le numéro 373-2007;

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de procéder à des modifications de son règlement de zonage;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de:

- CRÉER UNE NOUVELLE AFFECTATION COMMERCIALE À MÊME UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE;
- REMPLACER UNE AIRE D'AFFECTATION PUBLIQUE PAR UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE;
- CORRIGER LES CHEVAUchements D'AFFECTATION SUR UNE MÊME PROPRIÉTÉ (DOSSIER MATRICULE);
- MODIFIER LES ARTICLES 4.3.1 ET 4.3.2 du règlement 373-2007 (*précédemment modifiés par l'article 3 du règlement 383-2007*) PORTANT SUR LES NORMES D'IMPLANTATION DES GARAGES, ABRI D'AUTO ET BÂTIMENT PRINCIPAL ET DE MODIFIER LES SPÉCIFICATIONS SUR LA MARGE AVANT MAXIMALE;
- RETIRER DU RÈGLEMENT 373-2007 TOUTES NORMES D'IMPLANTATION RELATIVES À LA MARGE AVANT MAXIMALE ET PRÉCISER LES NORMES PARTICULIÈRES D'IMPLANTATION DANS LA MARGE AVANT.

ATTENDU que le projet de modification cartographique est annexé à ce règlement, pour chaque affectation de zonage concernée, en format "avant " et "après".

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit premier projet a été tenue le 10 mars à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe au 483, 9ième rue Est à La Guadeloupe ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu unanimement

D'adopter le second projet de règlement numéro 415-2010 intitulé :

« Règlement numéro 415-2010 modifiant :

Le règlement numéro 373-2007 (Règlement de zonage) et la carte de zonage qui lui est annexée. Le tout tel qu'il apparaît au recueil de classification de la municipalité

Adopté unanimement,

05 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 415-2010
5- AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 415-2010

Le conseiller au siège no 3, M. Normand Pouliot donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, du règlement 415-2010,

modifiant :

Le règlement 373-2007 (Règlement de zonage), la carte de zonage qui lui est annexée;

Une demande de dispense de lecture est également faite.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6- PÉRIODE DE QUESTIONS :

2010-03
78

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture 19:25 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.